



# 14 IGC

/21/14. / .  
, 6 2021

!

!

ER

Conformément à l'article 9 du Règlement financier applicable au Compte spécial du Fonds international pour la diversité culturelle, un rapport financier annuel montrant les recettes et dépenses au titre du Compte spécial est soumis au Comité. Le présent document contient le rapport financier du Fonds international pour la diversité culturelle pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre 2020.

!





